Merci pour votre long courrier. Je suis complètement d'accord sur tout et c'est très bien écrit.

A vrai dire je ne sais que répondre, ça me laisse sans voix et j'ai du mal à organiser mes idées.

Apprendre que j'ai été une militante en carton puisqu'acceptant d'entrer en détention, ça me vexe, ça me fout en colère, ça me déçoit...

Apprendre que pour décloisonner, le Génépi choisit de ne plus décloisonner, de mettre le mur là, bien en évidence et de ne pas le traverser : quel manque de perspective, quelle facilité, quelle médiocrité, quel dommage. Entrer en détention dans l'objectif de partager est LE fondamental du Génépi pour moi. Le voir balayé, ça me fout en colère, ça me décoit...

Constater la dilution de l'objet associatif dans un bassin idéologique glauque et hors sujet, au nom d'une convergence des luttes, ça me fout en colère, ça me déçoit...

La vraie liberté revendiquée par ceux-là aurait été de créer une nouvelle association avec son propre objet, plutôt que de dénaturer le GENEPI/Génépi, je ne comprends pas le choix qui a mené à cela. Je soupçonne que c'est quand même bien pratique de s'appuyer sur le nom d'une association qui a fait ses preuves (garder le contenant) pour en changer le contenu. L'OIP fait ça déjà tellement bien, ce travail de témoignage et de dénonciation, pourquoi vouloir en inventer une pâle et pauvre copie? Ca me fout en colère, ça me déçoit...

C'est cependant la liberté des adhérents à une association, dans le respect de la Loi, de ses statuts et de son règlement que de modifier les règles de son jeu. C'est l'essence de la Loi 1901. Le communiqué du Génépi l'a bien compris, qui défend d'emblée que le Quorum était bien réuni. Que faire? Peut-on rebâtir, repenser une nouvelle forme d'engagement qui reprendrait des fondamentaux à discuter entre nous, et avec ceux qui croient encore qu'il faut franchir le mur pour ne pas se retrouver stupidement enfermé derrière?

Moi, en tous cas, je ne m'accrocherai pas à un nom d'association, que ceux là le garde. Je suis d'avis d'aller de l'avant et de maintenir les liens avec la détention.

Cécile Cormery - Rucklin GENEPI 1994